

COMMUNE DE BASSAN
COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2019

Membres Présents :

A.BIOLA/D.AMADOR/MC.PINOL/B.JULIEN/S.AMIGO/E.DUCHESNE/C.PUECH/
C.CHAZOULLE/S.RATIE/G.CAUSSIDERY/V.CANALS/C.VINDRINET/M.SANCHEZ

Membres absents excusés : N.CERVERA/C.CHABRAT/M.PAGET/

M.RASCOL (procuration donnée à M. A.BIOLA)/J.PIQUEMAL/L.MANTION

Secrétaire de Séance : D.AMADOR

Approbation à l'unanimité de compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14-03-2019

CABM :

1 – Rapport de la Chambre régionales des comptes sur les comptes et la gestion de la CABM au titre des exercices 2011 et suivants :

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal le rapport de la Chambre régionale des comptes sur les comptes et la gestion de la CABM.

Ce rapport porte essentiellement sur la compétence ordures ménagères transférée à la CABM en 2012.

Il a donné lecture des réponses de M. Raymond COUDERC et Frédéric LACAS aux observations du rapport de la Cour Régionale des comptes.

Cette présentation s'est poursuivie par un débat au sein du Conseil Municipal.

Aux vues des observations de la Cour Régionale des Comptes et des réponses apportées par les deux présidents de la CABM (M. Raymond COUDERC et M. Frédéric LACAS) les membres du Conseil Municipal n'ont pas formulés d'observations supplémentaires.

FINANCES :

1- Vote des taux d'imposition :

- Approbation à l'unanimité des membres présents du maintien des taux d'imposition de 2018 en 2019 pour les trois taxes pour un produit attendu de 695 448 €
- Taxe d'habitation : 13.62 %
- Taxe foncière : 19.21 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 63.75 %

2- Vote des subventions :

Approbation à l'unanimité des membres présents du vote des subventions versées aux associations communales, intercommunales, scolaires et caritives (voir tableau en annexe)

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10-04-2019
SUITE N° 1

3- Vote du Budget Primitif 2019 :

- Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants :
 - Vu la Délibération du Conseil Municipal du 10 Janvier 2019 votant les restes à réaliser en section d'investissement de l'exercice 2018 ;
 - Vu les délibérations du Conseil Municipal du 14 mars 2019 approuvant le Compte Administratif 2018 et affectant les résultats ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adopter le Budget primitif 2019 de la Commune de BASSAN arrêté en dépenses et en recettes à savoir :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 1 736 262.09 €
- Recettes : 1 736 262.09 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 1 968 645.09 € dont 1 100 983.00 € de restes à réaliser
- Recettes : 1 968 645.09 € dont 376 000.00 € de restes à réaliser

La note explicative sur la Budget primitif 2019 (article L 2313-1 du CGCL) ainsi que les détails de la section de fonctionnement et d'investissement sont en annexe du présent compte rendu

PROJETS :

1- Construction d'un restaurant scolaire : approbation de la mission APS de l'architecte Isabelle CALVET-CHARRET :

Monsieur rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 12 décembre 2018 approuvant les honoraires de l'esquisse du projet de cantine scolaire présentés par l'architecte Isabelle CALVET-CHARET, afin de déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et du Département.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération du 10 janvier 2019 sollicitant une subvention auprès de la CABM dans le cadre du FAEC pour ce projet.

Le dossier de demande de subvention dans le cadre du FAEC étant beaucoup plus détaillé avec une présentation en power point en bureau des élus, il est nécessaire d'avoir une étude plus complète de présentation du projet.

Il propose à l'Assemblée Délibérante d'approuver les honoraires d'avant-projet sommaire de l'architecte Isabelle CALVET-CHARET pour un montant de 6451.25 € H.T soit 7 741.50 € T.T.C afin de préparer un dossier de demande de subvention dans le cadre du FAEC.

Ce dossier doit être transmis au service dans sa version définitive en juin 2019 pour être présenté en Conseil Communautaire en octobre 2019.

Approbation à l'unanimité des membres présents les propositions de Monsieur le Maire

2- Demande d'aide au Département dans le cadre du FAIC pour la rénovation de la toiture de plusieurs bâtiments communaux :

Approbation à l'unanimité des membres présents de la demande dans le cadre du FAIC au Département pour la rénovation de la toiture de la Halle aux Sports, de la maison sis 12 rue des remparts et du Préau de l'Ecole.

PAEN :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 1^{er} mars 2013 donnant son accord pour le lancement d'une étude préalable à la mise en œuvre du PAEN pour lequel un périmètre d'étude avait été délimité.

Suite à la réunion du 5 décembre 2018 à CORNEILHAN, la Commune a confirmé son intérêt pour le dispositif du PAEN permettant de mieux maîtriser les dérives foncières et de promouvoir durablement une agriculture respectueuse de l'environnement.

Afin de permettre le lancement de l'étude préalable à ce projet, la commune doit confirmer les espaces agricoles et naturels qu'elle souhaite intégrer à cette étude en référence aux limites délibérées le 1^{er} mars 2013 (440 hectares pour BASSAN).

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de conserver le périmètre choisi en 2013 pour l'étude préalable du PAEN.

Approbation à l'unanimité des membres présents des propositions de Monsieur le Maire.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) :

1 – RODP Télécommunications 2019 : 1 516.39 €

QUESTIONS DIVERSES :

Journée Amédée GORDINI du 13-04-2019

Repas des Séniors du 04-05-2019 : Pensez à répondre à l'invitation avant le 19-04-2019

La date du prochain Conseil Municipal est fixée le Jeudi 16 Mai 2019

Les Membres Présents

Le Maire : Alain BIOLA